

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 01309

Numéro SIREN : 823 362 553

Nom ou dénomination : 4K-LOG

Ce dépôt a été enregistré le 21/11/2019 sous le numéro de dépôt A2019/008633

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
SAINT-ETIENNE

Dénomination : 4K-LOG
Adresse : 3 rue Julien Chomienne 42400 Saint-chamond -
FRANCE-

n° de gestion : 2016B01309
n° d'identification : 823 362 553

n° de dépôt : A2019/008633
Date du dépôt : 21/11/2019

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale mixte du
16/09/2019



729622

«4K-LOG»
Société par actions simplifiée au capital de 40 000 €
- : -
Siège social : SAINT CHAMOND (Loire)
3 Rue Julien CHOMIENNE
- : -
R.C.S. : SAINT ETIENNE 823 362 553
- : -

GREFFE TC ST ETIENNE	
N° gestion :	2016 B 1309
le :	21 NOV. 2019
N° dépôt :	8633
Visa du greffier :	☒

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT
DES ACTIONNAIRES DU 16 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf

Le seize septembre à dix-huit heures quinze

Au siège social

L'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement s'est réunie sur convocation régulière du Président.

La séance est ouverte sous la présidence de la société « GEKA », Présidente, représentée par Monsieur Michel KEKAYAS, qui certifie exacte la feuille de présence.

Le Président constate que l'assemblée totalise 40000 actions sur les 40 000 actions émises par la société et qu'en conséquence, elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions.

Puis, il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission du Président ;
- Nomination d'un nouveau Président ;
- Durée des pouvoirs - fixation de la rémunération ;
- Pouvoirs à donner en vue de l'exécution des formalités ;
- Questions diverses.

Puis, il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation ;
- le rapport du Président ;
- un exemplaire des statuts de la société ;
- le projet des résolutions qui seront soumises à l'assemblée.

Puis il rappelle que tous ces documents, à l'exception des statuts de la société, ont été adressés aux actionnaires, dans les délais légaux.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport du Président.

Cette lecture terminée, Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur le Président indique que la société « GEKA » a l'intention de démissionner de ses fonctions de Présidente et qu'il y a donc lieu de procéder à son remplacement.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, accepte la démission de la société « GEKA » de ses fonctions de Présidente à compter de ce jour, et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale nomme, à compter de ce jour, en qualité de Président, en remplacement de la société « GEKA », démissionnaire :

. Monsieur Alexandre KEKAYAS
demeurant à LYON (Rhône) 39 rue Smith

Né à SAINT ETIENNE (Loire)
Le 5 octobre 1988

Cette nomination est faite pour une durée illimitée.

Monsieur Alexandre KEKAYAS exercera ses fonctions dans le cadre des pouvoirs qui lui sont consentis par la loi et les statuts.

Monsieur Alexandre KEKAYAS ici présent et soussigné, accepte le mandat qui vient de lui être conféré et déclare qu'il n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer ses fonctions de Président de société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale se prononcera ultérieurement sur la rémunération du Président.

En tout état de cause, il aura droit dès son entrée en fonction, au remboursement sur état de ses frais, déplacements et débours, faits en raison ou à l'occasion de ses fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide que toutes les formalités requises par la loi à la suite des résolutions qui précèdent seront faites à la diligence et sous la responsabilité du Président qui pourra se substituer tous mandataires de son choix.

D'autre part, elle confère tous pouvoirs au porteur d'une copie certifiée conforme du procès-verbal constatant ces délibérations en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que le Président ou son mandataire spécial.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par le Président.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, clos et signé après lecture, par le Président de séance, conformément aux dispositions légales.

LE PRESIDENT DE SEANCE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a large, sweeping 'X' shape.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
SAINT-ETIENNE



729621

Dénomination : 4K-LOG
Adresse : 3 rue Julien Chomienne 42400 Saint-chamond -
FRANCE-

n° de gestion : 2016B01309
n° d'identification : 823 362 553

n° de dépôt : A2019/008633
Date du dépôt : 21/11/2019

Pièce : Lettre de démission du 16/08/2019



729621

La société « GEKA »
6 rue Théodore Laurent
42400 SAINT CHAMOND

GREFFE TC ST ETIENNE	
N° gestion :	2016 B 1309
le :	21 NOV. 2019
N° dépôt :	8633
Visa du greffier : <i>st</i>	

Le 16 août 2019

« 4K - LOG »
3 Rue Julien Chomienne
42400 SAINT CHAMOND

Cher Monsieur,

Je vous informe par la présente que je démissionne des fonctions de Présidente que j'occupe au sein de la société « 4K - LOG », à compter du 16 septembre 2019.

Je vous serai donc très obligé de bien vouloir prendre acte de ma démission de Président, à compter de cette date, et de m'adresser, dans les meilleurs délais, un extrait du Registre du Commerce et des Sociétés, faisant état de la cessation de mon mandat.

Je vous remercie, ainsi que tous les autres actionnaires, de la confiance que vous m'avez témoignée durant l'exercice de mon mandat.

Veillez croire, Cher Monsieur, à mes sentiments les meilleurs.

La société « GEKA »
Rep. par M. Michel KEKAYAS

